



## Procès-verbal de séance Réunion du Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2024

L'an 2024, le 29 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Mévoisins s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Ann GRÖNBORG, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 24/01/2024.

**Présents :** M. ROSSIGNOL Patrick, Mme GRISON Gwendoline, M. ROY Michel, Mme LECOURTOIS Françoise, M. PITEL Emmanuel, Mme HUNAUT Sophie, Mme LIMA Isabel, M. LE BERRE Laurent, M. CORRE Roland, M. ECHEVILLER François et Mme BELLANGER Marie-Christine.

**Absents excusés :** Mme PILON Eloïse,  
M. GAUDISSERT Olivier.

---

### 1) Election du secrétaire de séance

Monsieur François ECHEVILLER est élu secrétaire de séance.

### 2) Demande de subvention travaux de restauration de la sacristie (délibération 2024-07) :

Dans la continuité des travaux de restauration de l'église, Madame le Maire propose au conseil Municipal de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture afin de réaliser la troisième phase des travaux de restauration de l'église, soit la toiture et les murs de la sacristie.

Le coût des travaux s'élève à 23 933,73 € HT et le plan de financement serait le suivant :

|   |             |
|---|-------------|
| - Département (Plan églises et petits patrimoines remarquables) | 7 180,00 €  |
| - DETR/DSIL   | 11 966,00 € |
| - Autofinancement   | 4 787,73 €  |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à faire les demandes de subventions comme indiquées dans le plan de financement ci-dessus.

### 3) Questions diverses

- Mise en place du Compte Épargne Temps (CET) :

Le Compte Epargne Temps est un dispositif qui ouvre aux agents des Collectivités et Etablissements Publics la possibilité de capitaliser du temps sur plusieurs années en reportant d'une année sur l'autre des jours de congés, d'ARTT et sous certaines conditions des repos compensateurs, qui n'ont pas pu être pris dans l'année pour raisons de service.

La commune doit saisir le Comité Social Territorial (CST) sur les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET, ainsi que sur ses modalités d'utilisation, avant de délibérer de sa mise en place.

Le projet de délibération sera donc soumis au CST du 8 avril 2024 et la commune délibèrera à réception de l'avis rendu par cet organisme consultatif.

- Mobilité :

Le service de transport à la demande mis en place le 9 janvier 2024 par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France pour 2 euros par trajet est très apprécié par ses premiers utilisateurs et utilisatrices.

- La cérémonie des vœux organisée à la mairie le samedi 27 janvier 2024 a été l'occasion pour Madame le Maire de retracer les événements et réalisations qui ont jalonné l'année 2023 et de présenter les projets pour 2024 aux nombreux élus et habitants présents.

Fin de la séance à 20h30

Secrétaire de séance,  
François ECHEVILLER



Madame le Maire,  
Ann GRÖNBORG

